

SOMMAIRE

PAGES 1-2

- > Deux réseaux de chaleur dans neuf villes de l'Ouest parisien

PAGE 2

Énergies

- > Transition énergétique des territoires : rapport de la CRE
- > Programmation pluriannuelle de l'énergie : cap sur 2035

PAGE 3

Actualités du Sigeif

- > Solaire : deux nouveaux projets portés par le Sigeif
- > Gaz : la surveillance prend de la hauteur
- > Nouvel investissement pour le Fonds Île-de-France Décarbonation

PAGE 4

Le saviez-vous ?

- > Renouvelables, locales et rentables ?
- > Climat : TotalEnergies en procès
- > Biométhane : surveiller les sites d'injection
- > Électricité : la France bat son record d'exportations
- > EDF : Hinkley Point pèse sur les résultats d'EDF
- > Alterra rachète Vattenfall France
- > Volterres : offre heures creuses solaires ?
- > IKEA vendeur d'électricité

Le Syndicat favorise ainsi l'essor d'une énergie propre, renouvelable et à un coût maîtrisé. En attribuant ces deux concessions pour la construction et l'exploitation de réseaux de chaleur dédiés, il devient également un des acteurs de ce secteur dont le développement a été récemment conforté par la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Étape décisive en faveur de la transition énergétique : après deux années d'études puis de mise en concurrence, le Comité d'administration du Sigeif a retenu deux concessionnaires, Dalkia et Engie, pour exploiter deux nouveaux réseaux de chaleur intercommunaux. Les travaux vont pouvoir commencer.

DEUX CONCESSIONNAIRES : ENGIE ET DALKIA

Long de 36 kilomètres, le premier réseau sera déployé dans cinq communes des Yvelines : Bailly, Bougival, La-Celle-Saint-Cloud, Le Chesnay-Rocquencourt et Noisy-le-Roi. Confiée à Engie pour trente ans, la délégation de service public prévoit une production de l'ordre de 125 GWh



CHALEUR RENOUVELABLE

Deux réseaux de chaleur dans neuf villes de l'Ouest parisien

Deux nouveaux réseaux de chaleur verront bientôt le jour en Île-de-France. Construits et exploités sous le contrôle du Sigeif pour le compte de neuf communes, ils raccorderont l'équivalent de 26 400 logements, lesquels bénéficieront d'une chaleur géothermique issue de nappes phréatiques profondes (Dogger).

avec le raccordement de l'équivalent de quelque 12 500 logements. L'unité principale de production sera implantée au Chesnay-Rocquencourt. Le concessionnaire sera placé sous l'autorité conjointe du Sigeif et du Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY 78).

Attribué à Dalkia, le second réseau courra sur 50 kilomètres à Chaville, Sèvres, Ville-d'Avray et Viroflay. Puisant la ressource (une eau à plus de 60 degrés) à quelque 1 500 mètres de profondeur dans le Dogger (nappe phréatique largement présente dans le Bassin parisien), la centrale de production permettra de chauffer 13 900 équivalents logements, en délivrant 139 GWh chaque année. Le Sigeif contrôlera l'activité du concessionnaire qui aura la charge de construire et exploiter ce réseau, également pour une durée de trente ans.

CHALEUR RENOUVELABLE ET LOCALE

La géothermie profonde s'appuie sur l'exploitation d'une eau naturellement chaude, présente dans des couches géologiques très basses : le Dogger se situe entre 1 500 et 2 000 mètres sous la surface. La température de l'eau y varie de 55 à 85 °C.

Ces aquifères profonds se trouvent dans une large partie du territoire métropolitain : Bassin aquitain, du Sud-Est, fossé rhénan, couloirs rhodanien et bressan, Limagne, Hainaut et naturellement Bassin parisien. Des forages sont nécessaires pour capter cette chaleur avant de la distribuer dans des réseaux dédiés. Opérationnels depuis les années 1970, les réseaux de chaleur géothermique présentent des avantages écologiques (énergie renouvelable) et économiques (stabilité du coût). Ainsi, les deux futurs réseaux afficheront un taux de chaleur renouvelable très élevé : 86 % pour celui attribué à Dalkia, avec 32 500 tonnes de CO₂ évitées chaque année, et 76 % pour celui confié à Engie, avec 25 900 tonnes de CO₂ évitées. Leur attractivité économique sera renforcée par des dispositifs de soutien financier attribués à des projets favorisant une forte décarbonation (fonds chaleur de l'ADEME, laquelle a cofinancé les études préalables, et TVA réduite).

L'INTERCOMMUNALITÉ PROPICE AUX RÉSEAUX DE CHALEUR

Comme l'exploitation de ces ressources suppose d'importants investissements,

>>> Suite de l'article de la page 1

leur rentabilité repose sur une distribution la plus large possible. D'où la logique de réseaux déployés à grande échelle pour mutualiser ces investissements et infrastructures à l'échelle intercommunale. La viabilité économique de tels projets contribue de fait à renforcer l'autonomie énergétique des territoires. C'est ici qu'intervient le Sigeif : combinée à sa connaissance de l'intercommunalité, sa haute technicité lui permet d'appuyer et représenter les communes dans un dialogue exigeant avec les concessionnaires, de la mise en concurrence jusqu'au contrôle des travaux et de l'exploitation, à l'image de ses missions d'autorité concédante pour le gaz et l'électricité.

Cette compétence récente s'est construite progressivement. En 2022, le Sigeif a signé un premier contrat chaleur renouvelable (CCR) avec l'ADEME, contrat renouvelé depuis : grâce à ce dispositif, il a accompagné une vingtaine de projets de production de chaleur « verte » : récupération de chaleur, géothermie de surface, solaire thermique, biomasse... Ces projets variés, d'ampleurs diverses, portés par des collectivités ou des acteurs privés, ont assis des expertises technique et financière nouvelles qui sont aujourd'hui au service de ses communes adhérentes. Celles-ci lui ont attribué la compétence « réseaux de chaleur et de froid » à laquelle il est possible d'adhérer pour développer de nouveaux projets.

Transition énergétique des territoires : rapport de la CRE

La commission de régulation de l'énergie (CRE) a publié début février, un rapport sur ce thème auquel le Sigeif a participé. Il propose des recommandations pour accélérer la transition énergétique des territoires.

S'appuyant sur différentes réalisations, le document montre le rôle crucial des collectivités locales et identifie des bonnes pratiques : transparence, partage d'expériences, accès à des données fiables, tiers de confiance...

Le rapport cite le projet de l'unité Biométhanisation du Sigeif et du Sycotm dans le port de Gennevilliers parmi les projets exemplaires : enquêtes et réunions publiques, création d'un « jury de nez » pour évaluer les éventuelles nuisances olfactives...

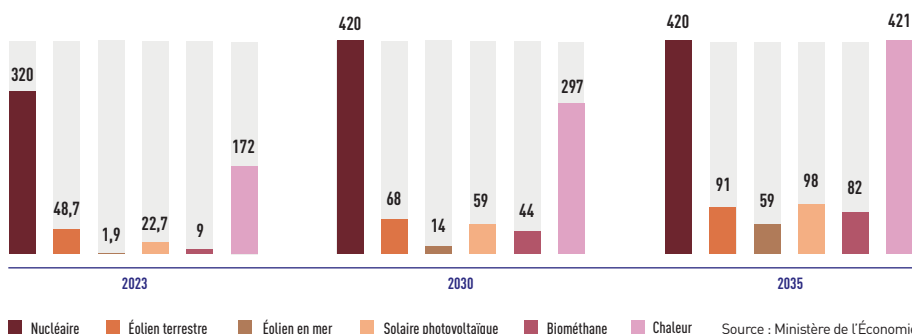


PRODUCTION D'ÉNERGIES

Programmation pluriannuelle de l'énergie : cap sur 2035

Attendue depuis plus de deux ans, la troisième Programmation pluriannuelle de l'énergie a été publiée au *Journal officiel* le 13 février. En s'efforçant de trouver un équilibre entre nucléaire et renouvelables, elle détermine la trajectoire de production française pour les années à venir.

LA PPE EN CHIFFRES (OBJECTIFS DE PRODUCTION EN TWH)



La PPE 3 fixe un cap limpide : réduire drastiquement notre dépendance aux énergies fossiles. Elles représentent 60 % de notre consommation finale et une facture extérieure de 60 milliards d'euros chaque année. L'ambition est de diviser cette dépendance par deux d'ici dix ans. Si l'objectif est largement partagé, les manières de l'atteindre font débat.

PROLONGEMENT DE LA DURÉE DE VIE DU PARC NUCLÉAIRE

Ainsi, la précédente PPE annonçait la fermeture de quatorze réacteurs nucléaires. Celle-ci fait l'inverse et en prévoit six de plus (des EPR 2), un chantier évalué par EDF à 72,8 milliards d'euros 2020 (83 milliards aujourd'hui). Néanmoins, ces six EPR ne seront opérationnels, au mieux, qu'à la fin de la décennie, les chantiers de Flamanville ou Hinkley Point s'étant traduits par d'importants retards. La PPE envisage donc de prolonger fortement la durée de vie du parc existant (jusqu'à 50, voire 60 ans). Après quelques années de production erratique, le parc nucléaire tourne à nouveau efficacement, et la crise du début des années 2020 a montré son importance. Enfin, elle ambitionne de soutenir les petits réacteurs modulaires (« SMR ») ou innovants, visant un premier réacteur de ce type « au début de la décennie 2030 ».

RENOUVELABLES : UN SOUTIEN PUBLIC APPELÉ À SE RÉDUIRE

La filière nucléaire est donc rassurée ; celle des énergies renouvelables l'est moins. En effet, tous les objectifs sont revus à la baisse. À l'avenir, les développements seront de moins en moins portés par des aides publiques. Ainsi, dans l'éolien terrestre, la PPE mise d'abord sur le renouvellement des parcs, avec une augmentation de leur puissance (« repowering »).

Considérant que certaines régions (Hauts-de-France, par exemple) sont saturées, la création de nouveaux parcs sera réduite. Le solaire photovoltaïque subira lui aussi un coup d'arrêt, avec moins d'appels d'offres et un ralentissement de sa progression. Explication avancée : en produisant en journée et durant l'été, le solaire crée de nouvelles heures creuses et tire les prix vers le bas, ce qui pénalise tous les producteurs.

CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ EN BERNE

Reste une inconnue de taille : atone ces dernières années, la consommation d'électricité correspondra-t-elle à ces nouvelles capacités de production ? Grâce aux politiques d'efficacité énergétique et de sobriété, notre intensité énergétique diminue (une baisse de 11 % par habitant entre 2000 et 2024). Or, l'électrification des usages (industrie, transports, chauffage) est encore trop faible pour entraîner une réduction massive des énergies fossiles.

BIOMÉTHANE : LA FILIÈRE RASSURÉE

Hors filière électrique, la PPE s'intéresse à différentes « ressources décarbonées » : hydrogène, chaleur renouvelable (de 172 TWh en 2023 à 328-421 TWh en 2035), biocarburants et biométhane (de 9 TWh à 44 en 2030 et jusque 82 TWh cinq ans plus tard). France Gaz a salué ces chiffres, tout en déplorant que la trajectoire ne tienne guère compte de « l'arrivée des nouvelles technologies de production, que sont la pyrogazéification, la gazéification hydrothermale et le *power-to-méthane* ». L'objectif affiché de 82 TWh produits en 2035 reste cependant proche des attentes de la filière.



PHOTOVOLTAÏQUE

Solaire : deux nouveaux projets portés par le Sigeif

À Saint-Brice-sous-Forêt et Roissy-en-France, le Sigeif accompagne la création de nouveaux parcs photovoltaïques de grande taille. Ces deux projets se caractérisent, l'un par son aspect innovant, l'autre par son caractère exemplaire, avec la réhabilitation d'une friche polluée et dégradée.

Après Marcoussis, où est installée la plus grande ferme solaire d'Île-de-France, le Sigeif poursuit son action résolue en faveur des énergies renouvelables. Deux projets vont bientôt voir le jour dans le Val-d'Oise.

UN PARC SOLAIRE SUR OMBRIÈRES À ROISSY-EN-FRANCE

Le premier est une vaste unité photovoltaïque sur ombrières dans laquelle le Syndicat a investi un million d'euros. Installé sur le parking du golf international de Roissy-en-France, il comprendra 1 096 panneaux solaires, qui seront autant d'abris pour les voitures. Lesquelles pourront aussi profiter des ombrières pour se recharger, puisque le parc assurera l'alimentation de six bornes de recharge pour véhicules électriques. Autre innovation : la production de cette centrale (490 MWh par an) sera utilisée dans le cadre d'une opération d'auto-consommation collective. Ainsi, près d'un tiers des besoins de quinze bâtiments (écoles, mairie, cantine scolaire, centre culturel...) de la commune seront couverts par la production électrique des ombrières. Sigeif Énergie Soleil jouera le rôle de PMO, personne morale organisatrice, répartissant l'électricité produite entre les différents sites connectés et assurant l'interface avec Enedis.

La mise en service de l'installation est prévue pour mi-avril 2026. Trois autres projets en ombrières sont d'ores et déjà en cours à Marcoussis, Meudon et Baillet-en-France.

RÉHABILITATION DE FRICHE ET PARC SOLAIRE À SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT

Un autre parc solaire sera prochainement construit à Saint-Brice-sous-Forêt. Déployé sur une ancienne friche de 8,5 h, située en contre-bas de la départementale 301 (ex RN1), le projet a été conçu afin de s'insérer au mieux dans le paysage et de respecter la biodiversité du site. Abandonnée depuis une décennie et dégradée par des occupations illicites, la friche sera dépolluée et débarrassée des 7 000 tonnes de déchets avant la pose des panneaux. Avec une puissance de l'ordre de 8 à 9 MWc, la future centrale produira près de 9 500 MWh par an.

Le montant de l'opération est estimé à 8 millions d'euros. Le projet sera porté par une SAS dédiée (SAS « Parc Solaire Plaine Vallée »), dont les statuts ont été signés le 14 janvier 2026, regroupant les différents partenaires : la ville, la communauté d'agglomération Plaine Vallée, la Semavo (SEM du Val d'Oise), le Sigeif (actionnaire à hauteur de 24 %). À terme, les riverains pourront contribuer au projet, dans le cadre d'une opération de financement participatif.



De gauche à droite : Luc Strehajano - Président de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée, Jean-Jacques Guillet - Président du Sigeif, Virginie Prehoubert - Maire de la ville de Saint-Brice-sous-Forêt et Nicolas Lecuyer - Directeur Général de la SEMAVO.

INNOVATION

Gaz : la surveillance prend de la hauteur



Un drone en forme de dirigeable au service de la concession de gaz ? Telle est la solution innovante portée par le Sigeif en partenariat avec la start-up francilienne HyLight.

En levant la tête à Saint-Cyr-l'École ou Versailles, vous avez peut-être eu la chance de découvrir un étonnant drone survoler votre commune à basse altitude, dans une opération de surveillance aérienne des réseaux. Ce nouvel outil présente d'abord des avantages environnementaux en réduisant les nuisances sonores et l'empreinte carbone. Il dispose par ailleurs d'un haut niveau de sécurité et permet d'inspecter les infrastructures sur de longues distances, tout en s'intégrant aux environnements urbains et périurbains, particulièrement contraignants en Île-de-France. Développé par HyLight, une entreprise spécialisée dans les solutions de surveillance aérienne, ce drone télépilote complètera utilement les autres dispositifs de contrôle au sol auxquels recourt traditionnellement le Sigeif.

INVESTISSEMENT

Nouvel investissement pour le Fonds Île-de-France Décarbonation

Le Fonds Île-de-France Décarbonation, auquel contribuent notamment le Sigeif, GRDF et la Région Île-de-France, procède à un nouvel investissement, cette fois-ci dans la société SCorp-io.

SCorp-io déploie une gestion technique du bâtiment (GTB) nouvelle génération, compatible avec les installations existantes et déployable sans travaux lourds. La solution permet aux collectivités de réduire leurs consommations énergétiques de 20 à 40 %, tout en améliorant le confort et l'exploitation. SCorp-io équipe déjà les communes de Melun, Paris et Brunoy.

C'est le troisième investissement (après Dametis et Elum Energy) pour ce fonds, lancé en novembre 2024 afin de soutenir les solutions innovantes pour la transition énergétique, la décarbonation et la préservation de l'environnement. Le Fonds Île-de-France Décarbonation, géré par Eiffel IG, est doté, à ce jour, de 59 millions d'euros.



Renouvelables, locales et rentables ?

Les énergies renouvelables n'ont pas toujours bonne presse, c'est un euphémisme. Mises en cause pour leur impact paysager, leur production intermittente et leur coût, les énergies vertes se révèlent pourtant, estime le Syndicat des énergies renouvelables (SER), un excellent contributeur aux finances des collectivités locales. Dans une étude publiée en février, le SER détaille les contributions versées par les barrages, les éoliennes et les panneaux solaires. Directes ou indirectes, les retombées fiscales sont évaluées à 2,172 milliards d'euros par an. Une large partie (77 %) est distribuée aux communes (698 millions) et communautés de communes (974 millions), les départements et régions percevant respectivement 322 et 176 millions d'euros. Aux impôts directs (IFER, CFE...) s'ajoute une partie de la TVA perçue sur les installations des particuliers ou d'entreprises de la filière (bois, granulés...). Principaux contributeurs, les barrages hydroélectriques ont généré 640 millions d'euros de recettes aux collectivités concernées. L'étude mentionne le fait que les énergies renouvelables sont souvent situées dans des communes de petite taille – les éoliennes notamment. Comme un parc de quatre éoliennes génère en moyenne 100 000 euros de recettes, dans un village, la fiscalité « verte » représente parfois un quart de la fiscalité perçue.



Climat : TotalEnergies en procès

La loi du 28 mars 2017 impose aux multinationales un devoir de vigilance relative aux atteintes aux droits humains et à l'environnement qu'engendrent leurs activités. C'est à ce titre que Total Energies est aujourd'hui assigné au tribunal de Paris pour l'extraction de pétrole et de gaz, aux dépens du climat. Le procès tourne à l'imbroglio juridique : le groupe fait valoir la baisse de ses émissions, les plaignants soulignent qu'il exploite de nouveaux puits, tandis que le ministère public estime que lutter contre le réchauffement climatique incombe d'abord à la communauté internationale et aux États. Verdict attendu cet été.



Biométhane : surveiller les sites d'injection

La multiplication des unités de production de biométhane conduit GRDF à doter le réseau de gaz de sites d'injection. Le gestionnaire de réseau en compte à ce jour plus de 650. Et il compte désormais de nouveaux métiers pour en assurer la supervision et l'exploitation. Ainsi le « planificateur et gestionnaire de flux » qui doit assurer la cohérence entre les prévisions de consommation et d'injection, notamment pour éviter la saturation ou encore la gestion des risques liés aux incidents et dommages. Quelque 25 agents ont été formés et une dizaine devraient l'être prochainement, répartis dans les six régions d'exploitation de GRDF.



Électricité : la France bat son record d'exportations

Quand le nucléaire va, tout va... Et notamment les exportations. Avec la moitié du parc d'EDF à l'arrêt en 2022, la France avait dû, fait rarissime, importer de l'électricité. C'est désormais de l'histoire ancienne, puisque RTE a fait état d'un solde net record de 92 TWh en 2025, dépassant le précédent plafond de 2024 (89 TWh) qui avait pulvérisé celui de 2002 (77 TWh). Le gain est estimé à 5,4 milliards d'euros (soit 59 € le MWh en moyenne), ce qui est bon pour le commerce extérieur de la France. La performance est d'autant plus intéressante qu'elle témoigne de la diversité du mix énergétique français. Le nucléaire a exporté 373 TWh, mais l'hydraulique (62 TWh), l'éolien (50 TWh) et le solaire (33 TWh) ont également contribué à ce résultat. Ce record souligne cependant en creux la faible consommation domestique.



EDF : Hinkley Point pèse sur les résultats d'EDF

En présentant les excellents résultats financiers de l'année 2025 (8,4 milliards d'euros de bénéfice net), EDF a cependant procédé à une nouvelle dépréciation d'actifs visant la construction des EPR d'Hinkley Point. Avec un coût désormais estimé à 48 milliards de livres (environ 55 milliards d'euros), soit le double de ce qui était prévu, le chantier pèse sur l'activité et ampute le résultat de 2,5 milliards d'euros. Un nouveau décalage de livraison a été annoncé : le premier réacteur ne serait livré qu'en 2030, cinq ans plus tard que prévu initialement. Ces difficultés font écho à celles rencontrées lors du chantier de l'EPR de Flamanville, avec une facture initiale doublée et un retard de douze ans. Tout l'enjeu pour EDF est désormais de capitaliser sur ces expériences pour mener à bien le vaste chantier de construction de six EPR2 en France, comme le prévoit la PPE.



Alterna rachète Vattenfall France

Acquéreur du portefeuille de clients de Vattenfall, Alterna énergie double de volume. Fondée par Sorégies, le groupe de collectivités locales de la Vienne, la société de commercialisation d'énergie des entreprises locales de distribution (ELD) devient ainsi le quatrième fournisseur d'électricité en France. Vattenfall disposait de 15 000 clients professionnels, 3 000 grands comptes et 175 000 clients résidentiels. Lassée des « incertitudes réglementaires », la société suédoise avait annoncé son intention de quitter la France. Alterna entend approvisionner en électricité renouvelable tous ses clients d'ici à 2030. Avec cette opération, son chiffre d'affaires devrait bondir de 729 millions d'euros en 2025 à plus d'un milliard d'euros par an.



Volterres : offre heures creuses solaires ?

Avec une production importante en journée et l'été, l'essor du photovoltaïque redessine progressivement les contours du paysage électrique. L'émergence de nouvelles heures creuses se traduit logiquement par des offres dédiées. Ainsi, Volterres a lancé RéFlex en janvier, offre destinée aux entreprises et aux collectivités. Les clients bénéficieront de prix avantageux s'ils consomment durant les nouvelles périodes de creux. Comme la volatilité des prix y est parfois très élevée, Volterres procédera par des « blocs d'heures » à prix fixes, en se calant sur les besoins du réseau.



IKEA vendeur d'électricité

Depuis janvier, les consommateurs allemands peuvent acheter des étagères Billy chez Ikea et... de l'électricité. Le géant des meubles suédois déploie en effet une offre d'électricité en partenariat avec la société Svea Solar. Grâce à un compteur intelligent et une application de gestion de l'énergie, l'offre permet d'acheter « l'électricité lorsqu'elle est la moins chère », en lien avec les marchés de gros, moyennant un abonnement mensuel de 6,99 euros. Cerise sur le kit : un bon d'achat Ikea de 25 euros après 6 mois.

RéseauxÉnergie

est édité par le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France
64 bis, rue de Monceau. 75008 Paris
Tél. 01 44 13 92 44

Directeur de la publication :

Serge Carboneille

Réalisation : Sigeif

ISSN 1293-1721

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2026

www.sigeif.fr

Crédits photos :

p. 1-3 : DR Sigeif



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

